

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Convocation le 11 mars 2022

Présents Fabienne Blachot-Minassian, Jean-Louis Pinto-Surarez, Hélène Baret, Bruno Guely, Véronique Marry, Serge Cozzi, Dominique Denys, Franck Pavan, Virginie Reynaud-Dulaurier, Marc Bernard, Marie-Christine Penon, Patricia Jacquemier, Annie Giroud-Garampon, Jean-Paul Decard, Angélique Ducret, Robert Repellin, Brigitte Chiaffi.

Excusés Jérémy Deglaine-Videlier  
Jean Manzagol

Secrétaire de séance : Patricia Jacquemier

### Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations

#### 1) **Demande de subvention pour la création d'un auvent du gymnase espace Jean ROYBON à VOUREY au Conseil Départemental (dotation territoriale 2022)**

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée qu'il y a nécessité de prévoir la création d'un espace extérieur protégé des intempéries et permettre un aménagement de sécurité pour les services d'incendie et secours attendant au gymnase communal dans le cadre de l'utilisation de ce dernier.

Le coût total de l'opération, s'élève à 44 469.40 € HT, soit 53 363.28 € TTC.

En conséquence, Madame le Maire, propose aux membres du conseil municipal :

- **D'autoriser** Mme le Maire à solliciter une aide financière à hauteur de 16 % de la dépense subventionnable de 44 469.40 € HT, soit 7 115 €, auprès du Conseil Départemental de l'Isère, et de préciser que la différence sera financée sur le fond propre de la ville inscrit au budget communal,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer les pièces à intervenir et en général à faire le nécessaire dans cette affaire.
- **De prévoir** les dépenses afférentes à ses travaux sur le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

## 2) Demande de subvention pour la réalisation de garages couverts et fermés secteur de l'OAP « Sanissard » à la CAPV (fonds de concours 2022)

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée que la commune a un projet de création de garages couverts et fermés à mettre en location dans le cadre de l'aménagement du secteur de l'OAP « Sanissard » en complément de la création de place de parkings extérieurs. Il s'agit d'une opportunité pour la commune de mettre en sécurité un quartier ancien, encombré par les véhicules, et permettre aux logements existants voisins de bénéficier de garage.

L'estimation prévisionnelle de l'opération, s'élève à 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC.

En conséquence, Madame le Maire, propose aux membres du conseil municipal :

- **D'autoriser** Mme le Maire à solliciter une aide financière à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable de 30 000 € HT, soit 15 000 €, auprès de la CAPV, dans la cadre de l'enveloppe complémentaire 2021 au dispositif fonds de concours et de préciser que la différence sera financée sur le fond propre de la ville inscrit au budget communal,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer les pièces à intervenir et en général à faire le nécessaire dans cette affaire.
- **De prévoir** les dépenses afférentes à ses travaux sur le budget 2022.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

## 3) Cession de terrains lieu-dit Le Moulin « La Serve »

Vu l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées AC 35, AC 658, AC 660 représentant un tènement avec une serve – écluse sis lieu-dit « Le Moulin »,

Vu l'acquisition par une personne privé Monsieur Fabrice SAVADORI de la parcelle AC 657 attenantes aux précédentes représentant un terrain et une maison d'habitation,

Vu le plan de division de parcelle en date du 9 mars 2020,

Vu la modification du parcellaire cadastral en date du 20 janvier 2021,

Vu l'inscription du document d'arpentage auprès des services du cadastre le 15 février 2022,

CONSIDERANT l'accord pour la cession au propriétaire privé sus nommés des parcelles nouvellement numérotées AC 1051 (d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>), AC 1053 (d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>) et AC 1054 (d'une superficie de 386 m<sup>2</sup>) actuellement propriété de la commune,

CONSIDERANT que la commune reste propriétaire des parcelles nouvellement numérotées AC 1052 (d'une superficie de 3136 m<sup>2</sup>), AC 1055 (d'une superficie de 496 m<sup>2</sup>), et de la parcelle AC 35 n'ayant pas été impactée par ce nouveau découpage

Monsieur Serge COZZI, Adjoint, expose qu'il y a lieu par le présente délibération de transférer la propriété des parcelles AC 1051, AC 1053 et AC 1054 au propriétaire privé Monsieur Fabrice SALVADORI et Madame Stéphanie BRUCKER dans le cadre d'un accord avec lui qui vise à améliorer son accès depuis la voie de desserte, désenclaver une partie du terrain et respecter les limites géographiques naturelles du tènement historique.

En conséquence, Monsieur Serge COZZI, propose aux membres du conseil municipal :

- **D'approuver** le principe de la cession des parcelles numérotées AC 1051 (d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>), AC 1053 (d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>) et AC 1054 (d'une superficie de 386 m<sup>2</sup>) lieu-dit « Le Moulin » à Monsieur Fabrice SALVADORI et Madame Stéphanie BRUCKER, demeurant 110 impasse de l'Eau Vive à VOUREY, propriétaire de la parcelle AC 657 attenante, dans le cadre de l'accord visant à

améliorer son accès depuis la voie de desserte, désenclaver une partie de terrain et respecter les limites géographiques naturelles du tènement historique.

- **De fixer** le montant de cette rétrocession à 0.30 € (soit trente centimes d'euro) par m<sup>2</sup> pour une superficie totale de 464 m<sup>2</sup> à la charge de Monsieur Fabrice SALVADORI et Madame Stéphanie BRUCKER, propriétaire privé de la parcelle AC 657, les frais de géomètre seront partagés entre les parties et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur comme habituellement.
- **De prévoir** les dépenses afférentes à cette rétrocession le cas échéant sur le budget 2022.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise e œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

### **Divers**

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée d'une famille ukrainienne, une mère et ses deux filles, qui sont hébergées dans de la famille à Vourey. La commune a inscrit la plus jeune à l'école de Vourey où elle a été accueillie chaleureusement.

Le conseil municipal s'est achevé à 18h52.

Prochain conseil municipal fixé au jeudi 14 avril 2022 à 18h30.